

Association A.B.A.P.E.

1 place de l'Europe

25000 BESANCON

**COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

# Sommaire

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

<i>Attestation</i>	1
..... <i>COMPTES ANNUELS</i> .....	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de résultat</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Immobilisations</i>	10
<i>Amortissements</i>	11
<i>Provisions</i>	12
<i>Créances et dettes</i>	13
<i>Produits à recevoir (avec détail)</i>	14
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	15
<i>Charges constatées d'avance (avec détail)</i>	16
<i>Produits constatés d'avance (avec détail)</i>	17
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	18
<i>Tableau de suivi des fonds associatifs</i>	19
<i>Tableau de suivi des fonds dédiés</i>	20
<i>Annexe libre</i>	21
<i>Annexe libre 2</i>	22
..... <i>ETATS FISCAUX</i> .....	23
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	24
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	25
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	26
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	27
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	28
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	29
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation</i>	30
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	31
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	32
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	33
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	34
<i>2058A - Déductions diverses</i>	35
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	36
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	37
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	38
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	39
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	40
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	41
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	42
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	43
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	44
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	45
<i>Produits à recevoir</i>	46
<i>Charges à payer</i>	47
<i>Charges constatées d'avance</i>	48
<i>Produits constatés d'avance</i>	49
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	50
<i>Zones franches urbaines - Demande d'agrément</i>	51

# Sommaire

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

<i>Zones franches urbaines - Recto</i>	52
<i>Zones franches urbaines - Verso</i>	53
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	54
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	55
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	56

## **RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise

**Association A.B.A.P.E.**

pour l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**, et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>178 285 euros</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>142 291 euros</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>726 euros</b>

Fait à Besançon, le 24/09/2020  
ACE

*Murielle GÉNIN,*  
*Expert-Comptable Associé*  
*Président Directeur Général*

# **Comptes Annuels**

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	15 000		15 000	15 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	147 696	132 455	15 241	17 873
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	54 680	46 074	8 606	11 972
	Autres immobilisations corporelles	39 786	33 493	6 294	3 331
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	564		564	564	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 069		2 069	3 532	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>259 797</b>	<b>212 022</b>	<b>47 775</b>	<b>52 272</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	714		714	535
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 772		5 772	5 583
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	9 997		9 997	4 966	
Autres créances	80 911		80 911	100 480	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	31 592		31 592	22 692	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	1 524		1 524	1 262
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>130 510</b>		<b>130 510</b>	<b>135 519</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecarts de conversion actif ( V )				
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>390 306</b>	<b>212 022</b>	<b>178 285</b>	<b>187 791</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

## ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	45 000	45 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	19 290	(4 021)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>726</b>	<b>23 310</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>65 016</b>	<b>64 290</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	30 400	42 000
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	23 431	24 431
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>53 831</b>	<b>66 431</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>118 846</b>	<b>130 721</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	4 056	4 056	
<b>Total des provisions</b>	<b>4 056</b>	<b>4 056</b>	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 978	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 886	33 495	
Dettes fiscales et sociales	21 774	17 541	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	75		
Produits constatés d'avance	5 648		
<b>Total des dettes</b>	<b>55 382</b>	<b>53 014</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>178 285</b>	<b>187 791</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	726,15	23 310,44	
(1) Dont à moins d'un an	55 382	53 014	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	142 291	160 919
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	217 032	219 615
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations	180	165
	Autres produits de gestion courante	11	6
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	7 617	3 645
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>367 132</b>	<b>384 350</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	47 734	55 448
	Variation de stock	(367)	(852)
	Autres achats et charges externes	74 462	74 349
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 245	7 084
	Rémunération du personnel	191 844	190 729
	Charges sociales	41 484	35 620
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	7 599	5 082
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	1 620	1 793
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>371 621</b>	<b>369 251</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>(4 489)</b>	<b>15 099</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	78	138
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	16	137
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>62</b>	<b>1</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>(4 427)</b>	<b>15 099</b>
Charges financières	Produits exceptionnels	8 487	8 492
	Charges exceptionnelles	3 334	281
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 153</b>	<b>8 211</b>
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>375 696</b>	<b>392 980</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>374 970</b>	<b>369 670</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>726</b>	<b>23 310</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général, qui sont:

L'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices; conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et ANC 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

## **- Changements de méthodes :**

Néant

## **- Informations complémentaires :**

1 - Cf Annexe "Suivi des options comptables"

2 - Cf Annexe "CICE"

### *Fonds propres sans droit de reprise*

Madame Hélène des Ligneris a fait les apports sans droit de reprise suivants:

3 avril 2008 : 15 000€

12 juin 2009: 10 000€

19 février 2010: 20 000€

soit un total de 45 000€, comptabilisés en fonds associatifs sans droit de reprise.

### *Fonds associatifs avec droit de reprise*

Franche Comté Active avait consenti le 6 janvier 2015 à l'association un apport en fonds propres avec droit de reprise d'un montant de 15 000€, sur une durée de 60 mois, remboursable à raison de 5 K€/an à partir du 12/01/2018.

Un autre apport avec droit de reprise a été contractualisé le 23 novembre 2017 pour le même montant de 15 000€ sur une durée de 60 mois remboursable à raison de 3 K€/an à compter du 15/12/2018.

Le solde des apports avec droits de reprise consentis par Franche Comté Active restant à rembourser au 31 décembre 2019 s'élève à 14 K€.

## ANNEXE - Élément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Gare BTT a consenti à l'association un apport en fonds propres avec droit de reprise en avril 2008 de 20 000€. Un échéancier a été mis en place en date du 04/12/2018. Le premier remboursement a commencé en janvier 2019. Le solde restant dû au 31/12/2019 est de 16 400€.

Le montant total des *honoraires du commissaire aux comptes* figurant au compte de résultat de l'exercice 2019 s'élève à 3 050€. Ces honoraires concernent uniquement le contrôle légal des comptes.

### Informations diverses

- En date du 14/12/2012 le conseil départemental d'insertion pour l'activité économique a décidé de transformer l'Association Abape d'entreprise d'insertion en chantier d'insertion à effet au 01/01/2013.

- L'association a obtenu un financement au titre du Fonds Social Européen (FSE) auprès du Conseil Départemental du Doubs concernant l'opération "Accompagnement professionnel de publics en insertion dans le domaine de la restauration"

- d'un montant total de 67 535,56€ soit un taux d'intervention de 47,88 % au titre des années 2014 et 2015.

- d'un montant total de 47 379.06€ soit un taux d'intervention de 42.52% au titre de l'année 2016.

- d'un montant total de 62 043.77€ soit un taux d'intervention de 59.95% au titre de l'année 2017.

- d'un montant total de 57 147.30€ soit un taux d'intervention de 56.67% au titre de l'année 2018.

- d'un montant total de 65 728.56€ soit un taux d'intervention de 59.98% au titre de l'année 2019.

- Le montant des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite au 31/12/2019 est estimé à 5 828 euros, non couverts par une assurance et non provisionné.

Les principaux critères retenus sont les suivants :

- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis,
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié à 62 ans,
- Progression des salaires de 1% par an constante,
- Taux d'actualisation retenu de 0.8%,
- Table de mortalité : table réglementaire INSEE 2010-2012,
- Rotation du personnel : faible.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## **- Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : structure et composants .....	Néant
- Agencements et aménagements .....	7 ans
- Matériel et outillage .....	3 à 5 ans
- Matériel de transport .....	Néant
- Mobilier, matériel de bureau .....	3 à 5 ans

## **- Stocks :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode : premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

## **- Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **- Information au titre d'un événement post-clôture**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## **- Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice**

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise le 17/06/2020, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Décalage des dettes fiscales et sociales
- Recours à l'activité partielle pour 80% du personnel
- Demande d'aides publiques au fonds de solidarité
- Obtention d'un prêt garanti par l'Etat de 40k€

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	15 000					15 000
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>15 000</b>					<b>15 000</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	147 696					147 696
Instal technique, matériel outillage industriels	54 014		666			54 680
Instal., agencement, aménagement divers	3 698					3 698
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 915		3 898		3 725	36 088
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>241 324</b>		<b>4 564</b>		<b>3 725</b>	<b>242 163</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	564					564
Prêts et autres immobilisations financières	3 532		1 871		3 334	2 069
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>4 096</b>		<b>1 871</b>		<b>3 334</b>	<b>2 634</b>
<b>TOTAL</b>	<b>260 420</b>		<b>6 435</b>		<b>7 059</b>	<b>259 797</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	129 823	2 632		132 455
Instal technique, matériel outillage industriels	42 042	4 032		46 074
Autres instal., agencement, aménagement divers	368	740		1 107
M matériel de transport				
M matériel de bureau, mobilier	35 915	195	3 725	32 385
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>208 148</b>	<b>7 599</b>	<b>3 725</b>	<b>212 022</b>
<b>TOTAL</b>	<b>208 148</b>	<b>7 599</b>	<b>3 725</b>	<b>212 022</b>

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	4 056			4 056
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 056</b>			<b>4 056</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$ Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 056</b>			<b>4 056</b>
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 069		2 069
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 997	9 997	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 030	2 030	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 919	7 919	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	70 962	70 962	
Charges constatées d'avance	1 524	1 524		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>94 502</b>	<b>92 432</b>	<b>2 069</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 886	27 886		
	Personnel et comptes rattachés	7 694	7 694		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 346	12 346		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 435	1 435		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	298	298		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	75	75		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 648	5 648			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>55 382</b>	<b>55 382</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 978			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## ANNEXE - Élément 6.10

## Produits à recevoir (avec détail)

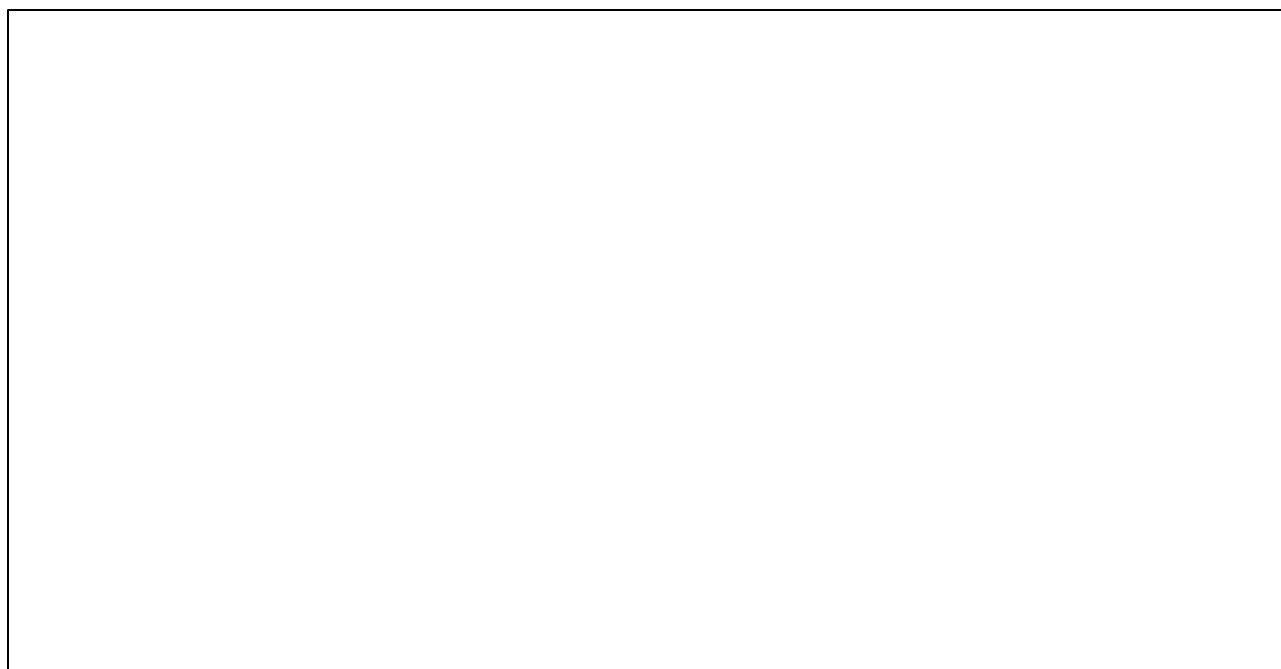
Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	8 610	2 638	5 972	226,43
Autres créances	66 450	79 229	(12 779)	-16,13
<b>TOTAL</b>	<b>75 060</b>	<b>81 866</b>	<b>(6 807)</b>	<b>-8,31</b>

	2019	2018
Subvention Région invest.	1 397.50€	
Aides aux postes/prov cp 2019	3 385.66€	
FSE	46 009.56€	40 897.78 €
CG Solde	2 500.00€	2 500.00 €
Solde Aides aux Postes	1 940.61€	4 772.86€
Subvention CARSAT		10 223.10€
Part Modulée Aides aux postes	5 688.25€	10 608.46€
Cotisation FAS trop versée	528.00€	471.60€
Subvention région aide aux projets		1 255.00€
Solde région aides aux postes	5 000.00€	5 000.00€
Avoir à recevoir fournisseur		3 500.00€
FAE FAFIH	8 610€	2.637.60€
<b>TOTAL</b>	<b>75 059.58 €</b>	<b>81 866.40 €</b>

## ANNEXE - Élément 6.11

## Charges à payer (avec détail)

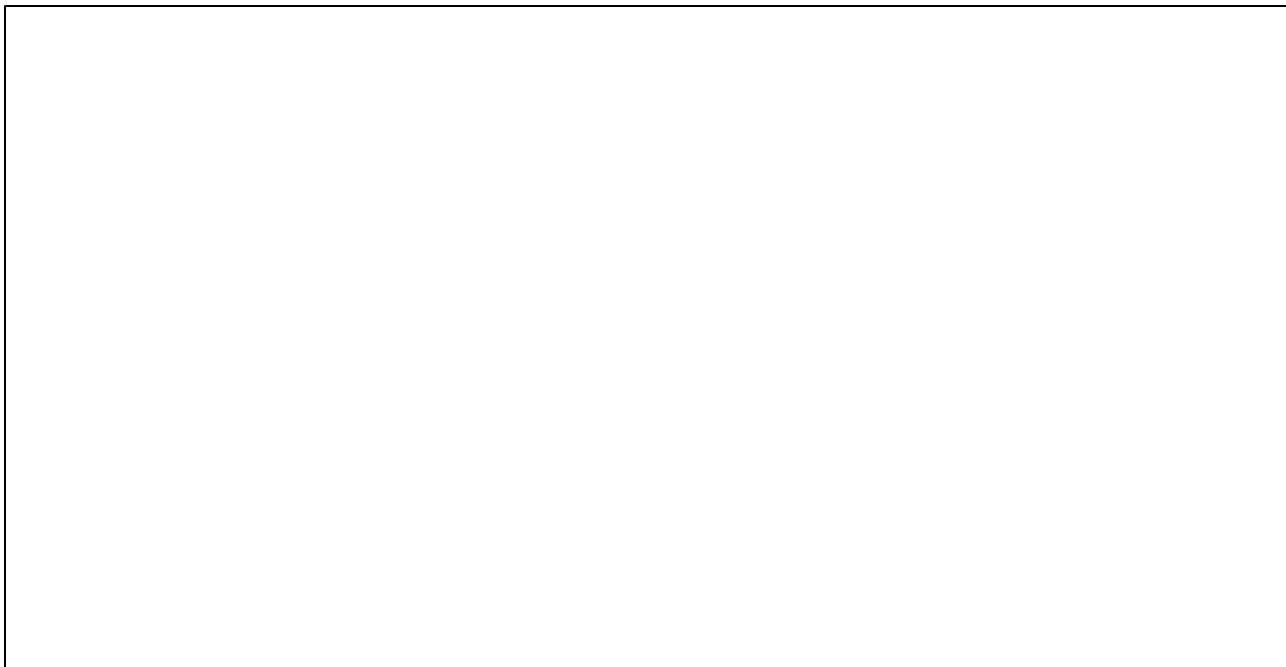
Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				-100,00
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 404	16 557	(5 153)	-31,12
Dettes fiscales et sociales	12 414	9 373	3 040	32,44
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>23 818</b>	<b>25 931</b>	<b>(2 113)</b>	<b>-8,15</b>



ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	1 524	1 262	262	20,77
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>1 524</b>	<b>1 262</b>	<b>262</b>	<b>20,77</b>



ANNEXE - Élément 6.12

## Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	5 648		5 648	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
<b>TOTAL</b>	<b>5 648</b>		<b>5 648</b>	

--

ANNEXE - Elément 8

## Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Engagements  
financiers donnésEngagements  
financiers reçus

<b>Effets escomptés non échus</b>		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b> Engagement retraite	5 828	
	<b>5 828</b>	
<b>Autres engagements</b>		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>5 828</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--	--

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	45 000			45 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		23 310		23 310
Report à nouveau	(4 021)		(4 021)	
Résultat de l'exercice	23 310		23 310	
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports	42 000		11 600	30 400
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	24 431	5 000	4 898	24 533
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>130 721</b>	<b>28 310</b>	<b>35 788</b>	<b>123 244</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice  A	Utilisation en cours d'exercice  B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice  D = A - B + C
Fonds dédiés				
<b>TOTAL</b>				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice  A	Utilisation en cours d'exercice  B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice  D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
<b>TOTAL</b>				

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### SUIVI DES OPTIONS COMPTABLES

Dans le cadre de l'application des Règlements ANC n° 2014-03 et ANC n°2016-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises :

- **1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :**
  - Comptabilisation en charges de l'exercice.
- **2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :**
  - Entité non concernée.
- **3 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :**
  - Comptabilisation en charges.
- **4 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :**
  - Entité non concernée.
- **5 Coûts de développement :**
  - Entité non concernée.
- **6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :**
  - Entité non concernée.
- **7 Amortissements de biens non décomposables - PME : Mesure de simplification :**
  - Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.
- **8 Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions :**
  - Entité non concernée.



## Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

### Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de l'année 2018 s'élevait à 11 312 € et a contribué à la reconstitution de notre fonds de roulement.

**ETATS  
FISCAUX**

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>1 place de l'Europe</b>		25000 BESANCON						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>5 0 2 0 8 5 0 2 0 0 0 0 1 9</b>								
		Exercice N, clos le, <b>31122019</b>						
		N-1 <b>31122018</b>						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	15 000	15 000	15 000	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AQ	147 696	132 455	15 241	17 873
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	54 680	46 074	8 606	11 972
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	39 786	33 493	6 294	3 331	
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	564		564	564
		Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 069		2 069	3 532	
	<b>TO TAL (II)</b>		BJ	<b>259 797</b>	<b>212 022</b>	<b>47 775</b>	<b>52 272</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	714	BM	714	535	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	5 772	BU	5 772	5 583	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 997	BY	9 997	4 966	
		Autres créances (3)	BZ	80 911	CA	80 911	100 480	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF	31 592	CG	31 592	22 692		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 524	CI	1 524	1 262		
	<b>TO TAL (III)</b>	CJ	<b>130 510</b>	CK	<b>130 510</b>	<b>135 519</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>390 306</b>	<b>212 022</b>	<b>178 285</b>	<b>187 791</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise <b>Association A.B.A.P.E.</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....75 400..... )	DA	75 400	87 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	19 290	(4 021)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>726</b>	<b>23 310</b>
	Subventions d'investissement	DJ	23 431	24 431
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>118 846</b>	<b>130 721</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	4 056	4 056
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>4 056</b>	<b>4 056</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 978
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	27 886	33 495
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 774	17 541
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	75	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 648	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>55 382</b>	<b>53 014</b>
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>178 285</b>	<b>187 791</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 382	53 014	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E.</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	142 291	FB	FC	142 291	160 919	
	Production vendue { biens* services* }	FD		FE	FF			
		FG		FH	FI			
		FJ	142 291	FK	FL	142 291	160 919	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	217 032	219 615	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	7 617	3 645	
	Autres produits (1) (11)				FQ	191	171	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	<b>367 132</b>	<b>384 350</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	47 734	55 255	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	(188)	(795)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		193	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(179)	(57)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	74 462	74 349	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	7 245	7 084	
	Salaires et traitements *				FY	191 844	190 729	
	Charges sociales (10)				FZ	41 484	35 620	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	7 599	5 082
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	1 620	1 793	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	<b>371 621</b>	<b>369 251</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>					GG	<b>(4 489)</b>	<b>15 099</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	78	138	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	<b>78</b>	<b>138</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	16	137	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>16</b>	<b>137</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	<b>62</b>	<b>1</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	<b>(4 427)</b>	<b>15 099</b>	

Désignation de l'entreprise <b>Association A.B.A.P.E.</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	255	5 885
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	8 232	2 607
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>8 487</b>	<b>8 492</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		54
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 334	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		227
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>3 334</b>	<b>281</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>5 153</b>	<b>8 211</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>375 696</b>	<b>392 980</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>374 970</b>	<b>369 670</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>726</b>	<b>23 310</b>
<b>RENVois</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	7 617	3 645
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) <input type="text" value="A5"/>	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 580	1 781	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/> dont cotisations facultatives Madelin <input type="text" value="A7"/> dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text" value="A8"/>				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	3 334	8 487		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC CESSION IMMO FI	3 334	
PRODUIT CESSION IMMO FI		3 334
QUOTE PART VIREE AU RESULTAT		4 898
REGUL DIVERSE		255
<b>Totalisation</b>	<b>3 334</b>	<b>8 487</b>

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <b>Association A.B.A.P.E</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	15 000	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Composants	M2	KP	147 696	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS	54 014	KT		KU	666		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 698	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	35 915	LC		LD	3 898		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	241 324	LO		LP	4 564		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P	564	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 532	1U		1V	1 871			
<b>TOTAL IV</b>				LQ	4 096	LR		LS	1 871			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	260 420	ØH		ØJ	6 435			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	15 000	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	147 696	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	54 680	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	3 698	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	3 725	MT	36 088	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY	3 725	NG	3 725	NH	242 163	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	564	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	3 334	2F	2 069	2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3	3 334	NJ	3 334	NK	2 634	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4	7 059	ØK	7 059	ØL	259 797	ØM		



Exercice N clos le : **31 12 2019**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **Association A.B.A.P.E.** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E.</b>										Néant <input type="checkbox"/> *																
<b>CADRE A</b>																										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice														
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN											
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			PF			PG			PH											
Terrains			PI			PJ			PK			PL														
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ											
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU											
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			129 823			PW			2 632			PX			132 455								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			42 042			QA			4 032			QB			46 074								
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			368			QE			740			QF			1 107					
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK											
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			35 915			QM			195			QN			3 725			32 385		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT											
TOTAL III			QU			208 148			QV			7 599			QW			3 725			QX			212 022		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN			208 148			ØP			7 599			ØQ			3 725			ØR			212 022		
<b>CADRE B</b>																										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>																										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice												
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel														
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6																		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1																		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8																		
Constructions		Sur sol propre		R2		R3		R4		R5		R6														
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4										
Inst. gales, agenc et am des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2												
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9												
Autres immob. corporelles		Inst. gales, agenc am divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7										
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5										
		Mat. bureau et inform mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3										
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1										
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8												
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL		NM		NO																				
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV												
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ																
<b>CADRE C</b>																										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice										
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8										
Primes de remboursement des obligations												SP				SR										

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E.</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 056	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	<b>4 056</b>	TV	TW	TX	<b>4 056</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	<b>4 056</b>	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E.</b>				Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	2 069	UV	UW	2 069	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	9 997	9 997			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 030	2 030			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 919	7 919		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	70 962	70 962			
	Charges constatées d'avance		VS	1 524	1 524			
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>94 502</b>	<b>92 432</b>	VU	<b>2 069</b>	VV
<b>RENOIS</b>	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	27 886	27 886				
Personnel et comptes rattachés		8C	7 694	7 694				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 346	12 346				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 435	1 435			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	298	298			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	75	75				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L	5 648	5 648				
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>55 382</b>	<b>55 382</b>	VZ			
<b>RENOIS</b>	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 978	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122019</b>		
<b>I. REINTEGRATIONS</b>						<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		726		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
<b>TOTAL I</b>						WR		726		
<b>II. DEDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY				
Majoration d'amortissement *						XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	668	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	XG	
		Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD	668
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		<b>XH</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )						XI		58		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		58		
<b>RESULTAT FISCAL BENEFICE</b> (ligne XN) ou <b>DEFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		<b>0</b>		
						XO		<b>0</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2019

Libellé	Montant
AMO-Déduction exceptionnelle investissement	668
<b>Totalisation</b>	<b>668</b>

Désignation de l'entreprise <b>Association A.B.A.P.E.</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	30 669	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	58	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	30 611	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	30 611	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 969	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E.</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(4 021)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	23 310		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>19 290</b>			ZG			19 290				
								<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>19 290</b>			
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		7 172		10 708					
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	18 231	XQ		21 358		19 013					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		12 211		11 373					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST		33 721		33 255					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ		<b>74 462</b>		<b>74 349</b>					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW		2 156		2 210					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z		5 089		4 874					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX		<b>7 245</b>		<b>7 084</b>					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY		16 017		17 662					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		17 598		17 772					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *			ØB		187 579							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK			%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP												
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR					0			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E.</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cfétat 2059A-Détail...	7 059		3 725		3 334
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	3 334					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## 2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2019

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
RABLE WENGE 70 03/03/2008	3 725		3 725									
DEPOT BERNARD 04/06/2008	2 775				2 775	2 775						
DEPOT GARANTIE 28/02/2009	290				290	290						
CPLT CAUTION 26/03/2012	58				58	58						
CPLT CAUTION 26/03/2013	46				46	46						
DIMINUTION CA 01/04/2014	(69)				(69)	(69)						
CPLT CAUTION 01/04/2015	29				29	29						
REVISION DEPOT 01/01/2016	(36)				(36)	(36)						
DEPOT DE GARA 01/04/2017	67				67	67						
DEPOT DE GARA 02/05/2018	52				52	52						
AKTYA REVISION 01/04/2019	121				121	121						
<b>Totalisation</b>	<b>7 059</b>		<b>3 725</b>		<b>3 334</b>	<b>3 334</b>						

**13****AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME  
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **Association A.B.A.P.E.**Néant  \***A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
N - 8					
N - 9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Association A.B.A.P.E. Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Association A.B.A.P.E</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012019</b>		et clos le : <b>31122019</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP	9	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>		OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>		OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>		OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	
	OG		
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			SA
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|9**

N° SIRET **5|0|2|0|8|5|0|2|0|0|0|0|1|9**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Association A.B.A.P.E.**

ADRESSE ( voie ) **1 place de l'Europe**

CODE POSTAL **25000** VILLE **BESANCON**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|1|9

N° SIRET 5|0|2|0|8|5|0|2|0|0|0|0|1|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Association A.B.A.P.E.

ADRESSE ( voie ) 1 place de l'Europe

CODE POSTAL 25000

VILLE

BESANCON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

NEANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>75 060</b>
<b>Autres créances clients</b> <i>CLIENTS FACT. A ETABLIR</i>	8 610	<b>8 610</b>
<b>Autres créances</b> <i>DIVERS -PRODUITS A RECEVOIR</i>	66 450	<b>66 450</b>

ANNEXE - Élément 6.11

## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

		31/12/2019
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>23 818</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FOURN. FACT. NON PARV. S/AC</i>	11 404	<b>11 404</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>PROV. CONGES PAYES (SALAIRE)</i> <i>SALAIRES AUTRES CHARGES A PAYE</i> <i>CHARGES SOC.SUR CONGES PAYES</i> <i>ORG. SOC. CHARGES A PAYER</i>	5 513 2 181 1 456 3 264	<b>12 414</b>

ANNEXE - Élément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>1 524</b>
Charges externes		1 524	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>1 524</b>

--

ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2019
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>		5 648	<b>5 648</b>
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>5 648</b>

--



# ZONES FRANCHES URBAINES - TERRITOIRES ENTREPRENEURS

## Demande d'agrément

### Identification de l'entreprise bénéficiaire ou en mesure de bénéficier de l'article 44 sexies

Dénomination de l'entreprise ou raison sociale	Association A.B.A.P.E.
Forme juridique	Association loi 1901
Lieu du siège social ou du principal établissement	1 Place de l'Europe - 25000 BESANCON
Date de création de l'entreprise	
Nature de l'activité	Entreprise d'insertion - Brasserie
Adresse des différents établissements	

### Si le contribuable a déjà bénéficié des dispositions de l'article 44 sexies

Période d'application du régime	du                      au
Montant des bénéfices exonérés	
Service des impôts auprès duquel étaient déposées les déclarations de résultat	

### Identification du signataire

Nom	VAN LEBEKE Ginette
Fonction	Présidente
Agissant pour le compte de la société ou de l'entreprise individuelle	

exerce conformément au III de l'article 44 octies du code général des impôts une option irrévocable pour le régime d'exonération prévu à cet article

# ZONES FRANCHES URBAINES - TERRITOIRES ENTREPRENEURS

## Fiche de calcul - recto

Dénomination	Association A.B.A.P.E.				
Exercice du	01/01/2019	au	31/12/2019	ou année d'imposition	2019
Site d'implantation de l'activité exercée en zone franche urbaine territoires entrepreneurs (ZFU-TE)	1 place de l'Europe				
	25000 BESANCON				
Lieu du siège ou du principal établissement	1 Place de l'Europe - 25000 BESANCON				
Nature de l'implantation en ZFU-TE (établissement / agence / magasin / cabinet...)	Brasserie				

Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables		RA			
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme reportables				SA	
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	RB			
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (Art. 8 CGI) <sup>(1)</sup>	RC		SC	
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	RD		SD	
	Subventions, libéralités et abandons de créances	RE			
	Excédent financier	RF			
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en ZFU-TE	RG		SG	
Totaux (lignes RB à RG et SC à SG)		RH		SH	
Bénéfice après déduction des produits imposables (RA - RH)		RI			
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA - SH)				SI	

(1) Lorsque ce résultat correspond à une quote-part de déficit, les cases RC et SC ne sont pas servies.

# ZONES FRANCHES URBAINES - TERRITOIRES ENTREPRENEURS

## Fiche de calcul - verso

<b>Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en ZFU-TE <sup>(1)</sup></b>		
Montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes réalisé en zone <sup>(2)(3)</sup>	A	
Montant total hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes <sup>(4)</sup>	B	
Part du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes réalisée en zone dans le montant total du chiffre d'affaires ou des recettes (si > 100%, porter 100%) (A / B) <sup>(5)</sup>	N	

(1) Les entreprises non sédentaires disposant exclusivement de locaux en ZFU-TE n'ont pas à appliquer de prorata pour déterminer leur bénéfice exonéré.

(2) À la clôture de l'exercice d'imposition des bénéfices.

(3) Ou pour les entreprises non sédentaires, disposant de locaux en et hors ZFU-TE, si cela est plus favorable, somme des éléments d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) rattachés à l'activité exercée en zone et afférents à la période d'imposition des bénéfices.

(4) Ou pour les entreprises non sédentaires, disposant de locaux en et hors ZFU-TE, si cela est plus favorable, somme totale des éléments d'imposition à la CFE du contribuable.

(5) Ou pour les entreprises non sédentaires, disposant de locaux en et hors ZFU-TE, si cela est plus favorable, part des éléments d'imposition à la CFE afférents à l'activité exercée en zone dans la somme totale de ces éléments d'imposition.

Bénéfice et plus-values nette à long terme susceptibles d'être exonérés	Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice après déduction des produits imposables	RI			
Plus-value nette à long terme après déductions des produits imposables			SI	
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI x N)	Y			
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	60%	Y1		
	40%	Y2		
	20%	Y3		
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (S x N)			Z	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée	60%		Z1	
	40%		Z2	
	20%		Z3	

<b>RECAPITULATIF</b>				
Plafonnement du bénéfice et de la plus-values nette à long terme exonérés	Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice exonéré (report de la case RI et/ou Y et/ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de €) <sup>(1)</sup>	XC			
Plus-value nette à long terme exonérée : report de la case SI et/ou Z ou Z1 et/ou Z2 et/ou Z3 dans la limite de (€ - XC) <sup>(1)</sup>			XD	
Bénéfice et plus-value nette à long terme taxables	Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice imposable (RA - XC)	XE			
Plus-value nette à long terme imposable (SA - XD)			XF	

(1) Pour les contribuables qui ont créé des activités dans l'ensemble des ZFU-TE entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2014, ainsi que pour ceux déjà implantés dans les ZFU-TE dites de "troisième génération" au 1er janvier 2006, le bénéfice exonéré ne peut excéder 100 000 €. Ce plafond est ramené à 50 000 € pour les contribuables qui créent des activités dans les ZFU-TE à compter du 1er janvier 2015.

Le cas échéant, cette limite est réhaussée en fonction de l'effectif salarié de l'entreprise, dans les conditions prévues au huitième alinéa du II de l'article 44 octies A du CGI.



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: **BESANCON**  
 Boulevard Charles de Gaulle  
 25043 BESANCON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

Association **A.B.A.P.E**  
 1 place de l'Europe

25000 BESANCON

<b>651</b>	<b>322797</b>	<b>50208502000019</b>
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

**B ACTIVITE**

Activités exercées (souligner l'activité principale):  
**Restauration traditionnelle**  
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %  ou au taux de 31 %  Bénéfice imposable au taux de 28 %  Bénéfice imposable au taux de 15 %  Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2 Plus-values** Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%  Autres plus-values imposables au taux de 19%  Plus-values à long terme imposables au taux de 0%  Plus-values exonérées art.238 quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Pôle de compétitivité   
 Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt** Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)   
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **Compta Expert**

**OGA/OMGA**  **Visueur conventionné**

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : **I**  
 Cabinet ACE  
 CS 41656  
 52 Rue URBAIN LEVERRIER  
 25042 BESANCON Cedex  
 03.81.47.27.00

- Conseil : **I**

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
 N° d'agrément

A **BESANCON** le **17062020** Signature et qualité du déclarant **Ginette VAN LABEKE** Présidente

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, un droit de suppression, un droit de portabilité, un droit de limitation, un droit de retrait et de rétractation, un droit de désabonnement, un droit de confidentialité et de sécurité des données.



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **Association A.B.A.P.E**  
et Date de clôture de l'exercice **31122019**

**J DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**NEANT**